



REGLEMENT DEFINITIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

16^e Rallye Régional Haute Vallée de la Loire les 14 juin et 15 juin 2013

PROGRAMME - HORAIRES

Ouverture des engagements :	Lundi 13 mai 2013
Clôture des engagements :	Lundi 3 juin 2013
Parution du road-book :	Dimanche 2 juin 2013
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 2 juin 2013 de 9h à 20h Dimanche 9 juin 2013 de 9h à 20h Vendredi 14 juin 2013 de 9h à 16h
Vérification des documents et des voitures	Vendredi 14 juin 2013 de 17h00 à 21h30 Collège Laurent EYNAC
Heure de mise en place du parc de départ le	Vendredi 14 juin 2013 à 17h00 Collège Laurent EYNAC
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le	Vendredi 14 juin 2013 à 20h30 – PC du Rallye Collège Laurent EYNAC
Publication des équipages admis au départ le	Vendredi 14 juin 2013 à 22h15 – PC du Rallye Collège Laurent EYNAC
Publication des heures et ordres de départ le	Vendredi 14 juin 2013 à 22h15 – PC du Rallye Collège Laurent EYNAC
Départ du Collège L.Eynac au Monastier	Samedi 15 juin 2013 à 8h30:
Date de publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} section et de l'ordre de départ de la 2 ^{ème} section après reclassement (sous réserve que le timing le permette)	Samedi 15 juin 2013 à 13h00 Collège Laurent EYNAC
Arrivée au Collège L.Eynac au Monastier	Samedi 15 juin 2013 à partir de 18h17
Vérification finale le	Samedi 15 juin 2013 à partir de 18h17 Collège Laurent EYNAC
Publication des résultats du rallye d'arrivée	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc
Remise des prix (salle des fêtes du Monastier).	Samedi 15 juin 2013 à partir de 21h30

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire organise les 14 et 15 juin 2013 en qualité d'organisateur administratif et technique le

16^{ème} Rallye Régional Haute Vallée De La Loire.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R161 en date du 3 avril 2013

Comité d'Organisation

Président : Christian CHALINDAR

Membres : Annie MALLET – Nathalie DIRY – Marie-Laure PRADINES - Michèle ARNIAC - Laurence BOISSY - Véronique et Christian ARAUD- -Guy OLLIER – Romain GAREL – Michel LAC

Secrétariat du Rallye: Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire

Adresse : Mairie du Monastier sur Gazeille 43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE

Téléphone : 04.71.03.81.72 Télécopie : 04.71.03.86.69

Mail : asahvl@orange.fr

Site Internet : <http://www.asa-hvl.fr>

Permanence du Rallye : **Collège Laurent Eynac au Monastier sur Gazeille**

le vendredi 14 juin 2013 de 17h00 à 23h00 et le Samedi 15 juin 2013 de 7h30 à 21h30

Organisateur technique

Nom : ASA HVL représenté par Christian CHALINDAR Lic. N° 3594

Adresse : **A.S.A. de la Haute Vallée de la Loire, Bar Hôtel le PROVENCE avenue des Ecoles 43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE - Téléphone : 04.71.03.81.72 - Fax : 04.71.03.86.69**

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :	Présidente :	Nicole FOREST	Lic. N° 1882
	Membres :	Georges BEAL	Lic. N° 2910
		Joëlle ALLEMAND	Lic. N° 16382
Directeur de Course :		Sylvie KRZYZANOWSKI	Lic. N° 22011
Directeurs de Course adjoints :		Louis René VERLINE	Lic. N° 21427
		Christophe ARSAC	Lic. N° 3591
Directeur de course délégué à la voiture Tricolore		Patrick ASSENAT	Lic. N° 21221
Directeurs de Course adjoints ES.1,3,5 :		Pascal MAGNE	Lic. N° 43098
Directeurs de Course adjoints ES.2,4,6 :		Jacques PRADIER	Lic. N° 145374
		Maurice BESSE	Lic. N° 2926
Médecin chef :		Docteur REOT	Lic. N° 184520
Commissaire Technique Responsable :		Christian ALLOIN	Lic. N° 13706
Commissaires Techniques :		Dominique MONNIER	Lic. N° 55260
		Emeric PASCAL	Lic. N° 37568
Chargés des relations avec les concurrents :		Michel. JULLIARD	Lic. N° 12787
		Yvette CECILLON	Lic. N° 11374
Chargés des relations avec la presse :		Vincent POYET	Lic. N° 51660

1.2P. ELIGIBILITE

Le 16ème Rallye Régional Haute Vallée de la Loire compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes Coefficient 2
- le Challenge du Comité Régional d'Auvergne du sport Automobile
- le Challenge de L'Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront l'accusé réception de leur engagement, leur numéro de reconnaissance (à imprimer en couleur) ainsi que leur heure de convocation pour les vérifications administratives et techniques uniquement par mail. Les vérifications administratives et techniques auront lieu le :

Vendredi 14 juin 2013 de 17h00 à 21h30 au Collège Laurent EYNAC

Les vérifications finales seront effectuées : garage TITAUD (Peugeot) Avenue Laurent EYNAC 43150 Le Monastier sur Gazeille.

Taux horaire maximum de la main d'œuvre: 60 Euros TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 16ème rallye régional Haute Vallée de la Loire doit adresser **UNIQUEMENT** à l'adresse suivante (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement qui peut être téléchargée sur le site de l'ASA : asahvl@orange.fr dûment complété avant **le lundi 3 juin 2013 minuit**. Celle-ci doit impérativement mentionner l'adresse mail du pilote ou du copilote.

**A.S.A. de la Haute Vallée de la Loire, Bar Hôtel le PROVENCE avenue des Ecoles
43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE - Téléphone : 04.71.03.81.72 - Fax : 04.71.03.86.69**

3.1.10P.. Concurrents Admis - Engagés

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Le nombre des engagés est fixé à **135** voitures maximum

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 330 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660 €

Une réduction de 15 € sera faite pour les équipages 50% ASAHVL.

Une réduction de 25 € sera faite pour les équipages 100% ASAHVL

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. La demande d'engagement incomplète ne sera pas prise en compte. Elle devra être accompagnée des photocopies : licences valables pour l'année en cours, permis de conduire et le cas échéant l'attestation de prêt de voiture.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2. Equipages.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.3. Ordre de Départ.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Toute assistance en dehors des parcs d'assistance prévus dans le road book et l'itinéraire est interdite .Un seul véhicule d'assistance sera accepté dans les parcs d'assistance. Aucune remorque ne sera acceptée.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de a dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour les rallyes des Championnats de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (20 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la Haute Vallée de la Loire représente un parcours de 141.930 km.

Il est divisé en une étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de ...39,990. km.

Les épreuves spéciales sont :	ES 1-3-5 GOUDET - LUTHAUD	5km 330
	ES 2-4-6 ONZILLON - LE MONASTIER	8km 000

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Le nombre de passage maximum est limité à 3.

Les jours de reconnaissance autorisés sont:

Chaque pilote pourra choisir 2 jours parmi les dates suivantes, dimanche 2 juin 2013 de 9h à 20h, dimanche 9 juin 2013 de 9h à 20h ou vendredi 14 juin 2013 de 9h à 16h. Le road book sera disponible à partir du dimanche 2 juin 2013 au Bar Hôtel le PROVENCE avenue des Ecoles

43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE - Téléphone : 04.71.03.81.72 - Fax : 04.71.03.86.69

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble jaune
- Chef de poste : chasuble rouge
- Médecin : chasuble orange
-

7.5.17.3. Dépannage.

Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levage, etc.) ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces

Coupes

La remise des prix se déroulera samedi 15 juin 2013 à 21 H 30 à la Salle des Fêtes du MONASTIER SUR GAZEILLE.

Prix en espèces:

	SCRA TCH	GROUPE	CLASSE		
			1 à 3 partants	De 4 à 10 partants	+ de 10 partants
1er	350 €	130 €	165 €	330 €	330 €
2ème	250 €	80 €		165 €	165 €
3ème	180 €	50 €		100	100 €
4ème					80

Coupe des Dames: 150 € (cent trente euros) au premier équipage féminin.

Coupes: au minimum 1 coupe sera distribuée à chaque équipage primé.
1 coupe à chacun des 3 premiers du classement général.
1 coupe à chacun des 3 premiers du classement par groupe.
1 coupe à chacun du classement par classe limité à un tiers des classés.
2 coupes seront remises aux commissaires tirés au sort et présents à la remise des prix.

Les coupes ne sont pas cumulables.

ANNEXE ITINERAIRE (1/3)

N° Contrôle	Itinéraire	Route empruntée	Kms Total	Kms Partiel	Kms Total	Temps imparti	Heure 1 ^e voit.	Heure dern. Voit.
1^{ère} SECTION			<i>Longueur : 47.310 km</i>			<i>Temps : 1h 41 mn</i>		
1^{er} secteur	LE MONASTIER (Collège L.EYNAC) /		Longueur : 1.380 km			Temps 5 mn		
CH 1	Le Monastier – Cour du Collège L EYNAC à droite	RUE	0.00	0.00	0.00		8 :30	10 :44
	1 ^{ère} rue à droite	Ave des Ecoles		0.040				
CH 2	ENTREE PARC ASSISTANCE	RD 535	1.380	1.340	1.380	5	8 :35	10 :49
PARC D'ASSISTANCE SUR 0,3 Km			0.30			Temps : 0h15		
2^{ème} secteur	LE MONASTIER/GOUDET		Longueur 23.750 Km			Temps : 33 mn		
CH 3	SORTIE PARC ASSISTANCE panneau lavage	RUE	0.00	0.00			8 :50	11 :04
	Carrefour céder le passage tout droit sens unique zone 30	RUE	0.300	0.300				
	Rond point des Accacias 1 ^{ère} à droite Présailles	RD 500	1.580	1.280				
	Pont de l'Estaing à droite Alleyras	RD 500	2.640	1.060				
	Traverser St Victor	RD 500	6.020	3.380				
	Petit Salettes à gauche Salettes Pradelles	RD 500	7.420	1.400				
	Traverser Pontails zone 70	RD 500	10.720	3.300				
	Carrefour RD 371 RD 500 à gauche Salettes	RD 500	11.060	0.340				
	Carrefour RD 281 RD 500 à droite Salettes	RD 500	12.140	1.080				
	Carrefour RD 500 RD 37 à droite Salettes	RD 37	15.400	3.260				
	Traverser Salettes	RD 37	16.100	0.700				
	Traverser Espinasse zone 30	RD 37	20.200	4.100				
	Carrefour RD 492 RD 37 à droite Goudet	RD 37	23.400	3.200				
	Carrefour RD 49 à droite St Martin	RD 49	23.650	0.250				
CH 4	Goudet après parapet	RD49	23.750	0.100	25.430	33	9 :23	11 :37
Neutralisation			0.160			00.03		
3^{ème} secteur	GOUDET/ONZILLON		Longueur : 11 ;200 km			Temps : 22 mn		
DES 1	Après dernière maison	RD 49	0.00	0.00			9 :26	11 :40
	Traverser St Martin	RD 49	2.600	2.600				
AES 1	Après croisement du Cros	RD 49	5.330	2.730				
CPS 1	Avant croisement Courmacès	RD 49	5.500	0.170				
	Croisement Courmacès à gauche	VC	5.520	0.020				
	Traverser Courmacès	VC	6.130	0.610				
	Croisement Onzillon à droite	RD 37	11.000	4.870				
CH 5	A la 1 ^{ère} maison à droite	RD 37	11.200	0.200	36.790	22	9 :48	12 :02
neutralisation			0.200			00.03		
4^è secteur	ONZILLON /LE MONASTIER		Longueur : 10.320 km			Temps : 20 mn		
DES 2	Au droit du chemin à droite	RD 37	0.00	0.00			9 :51	12 :05
	Chadron carrefour RD 27 à droite Le Monastier	RD 27	2.400	2.400				
AES 2	Sur RD 27 après virage gauche petit chemin à gauche	RD 27	8.000	5.600				
CPS 2	Sur RD 27 300 m après arrivée. Entrée carrefour	RD 27	8.300	0.300				
	Prendre 2 ^{ème} rue à droite contrôle de passage	RUE	8.700	0.400				
	Prendre à gauche RD 27 Arzac jusqu'au carrefour RD 49	RD 27	8.970	0.270				
	Carrefour RD 49 RD 535 à droite Les Estables	RD 535	9.070	0.100				
	Rue à gauche direction salle des fêtes	RUE	10.220	1.150				
Ch6	A gauche cour du collège Laurent Eynac	RUE	10.320	0.100	47.310	20	10 :11	12 :25
PARC DE REGROUPEMENT						Temps 03.09		

ANNEXE ITINERAIRE (2/3)

N° Contrôle	Itinéraire	Route empruntée	Kms Total	Kms Partiel	Kms Total	Temps imparti	Heure 1 ^e voit.	Heure dern. Voit.
2^{ème} SECTION			<i>Longueur : 47.310 km</i>			<i>Temps : 2h 01 mn</i>		
1^{er} secteur	LE MONASTIER (Collège L.EYNAC) /		Longueur : 1.380 km			Temps 5 mn		
CH 7	Le Monastier – Cour du Collège L EYNAC à droite	RUE	0.00	0.00	0.00		13 :20	15 :34
	1 ^{ère} rue à droite	Ave des Ecoles		0.040				
CH 8	ENTREE PARC ASSISTANCE	RD 535	1.380	1.340	1.380	5	13 :25	15 :39
PARC D'ASSISTANCE SUR 0,3 Km			0.30			Temps : 0h25		
2^{ème} secteur LE MONASTIER/GOUDET			Longueur 23.750 Km			Temps : 33 mn		
CH 9	SORTIE PARC ASSISTANCE panneau lavage	RUE	0.00	0.00			13 :50	16 :04
	Carrefour céder le passage tout droit sens unique zone 30	RUE	0.300	0.300				
	Rond point des Accacias 1 ^{ère} à droite Présailles	RD 500	1.580	1.280				
	Pont de l'Estaing à droite Alleyras	RD 500	2.640	1.060				
	Traverser St Victor	RD 500	6.020	3.380				
	Petit Salettes à gauche Salettes Pradelles	RD 500	7.420	1.400				
	Traverser Pontails zone 70	RD 500	10.720	3.300				
	Carrefour RD 371 RD 500 à gauche Salettes	RD 500	11.060	0.340				
	Carrefour RD 281 RD 500 à droite Salettes	RD 500	12.140	1.080				
	Carrefour RD 500 RD 37 à droite Salettes	RD 37	15.400	3.260				
	Traverser Salettes	RD 37	16.100	0.700				
	Traverser Espinasse zone 30	RD 37	20.200	4.100				
	Carrefour RD 492 RD 37 à droite Goudet	RD 37	23.400	3.200				
	Carrefour RD 49 à droite St Martin	RD 49	23.650	0.250				
CH 10	Goudet après parapet	RD49	23.750	0.100	25.430	33	14 :23	16 :37
Neutralisation			0.160			00.03		
3^{ème} secteur GOUDET/ONZILLON			Longueur : 11 ;200 km			Temps : 22 mn		
DES 3	Après dernière maison	RD 49	0.00	0.00			14 :26	16 :40
	Traverser St Martin	RD 49	2.600	2.600				
AES 3	Après croisement du Cros	RD 49	5.330	2.730				
CPS 3	Avant croisement Courmacès	RD 49	5.500	0.170				
	Croisement Courmacès à gauche	VC	5.520	0.020				
	Traverser Courmacès	VC	6.130	0.610				
	Croisement Onzillon à droite	RD 37	11.000	4.870				
CH 11	A la 1 ^{ère} maison à droite	RD 37	11.200	0.200	36.790	22	14 :48	17 :02
neutralisation			0.200			00.03		
4^è secteur ONZILLON /LE MONASTIER			Longueur : 10.320 km			Temps : 20 mn		
DES 4	Au droit du chemin à droite	RD 37	0.00	0.00			14 :51	17 :05
	Chadron carrefour RD 27 à droite Le Monastier	RD 27	2.400	2.400				
AES 4	Sur RD 27 après virage gauche petit chemin à gauche	RD 27	8.000	5.600				
CPS 4	Sur RD 27 300 m après arrivée. Entrée carrefour	RD 27	8.300	0.300				
	Prendre 2 ^{ème} rue à droite contrôle de passage	RUE	8.700	0.400				
	Prendre à gauche RD 27 Arzac jusqu'au carrefour RD 49	RD 27	8.970	0.270				
	Carrefour RD 49 RD 535 à droite Les Estables	RD 535	9.070	0.100				
	Rue à gauche direction salle des fêtes	RUE	10.220	1.150				
CH 12	A gauche cour du collège Laurent Eynac	RUE	10.320	0.100	47.310	20	15 :11	17 :25
PARC DE REGROUPEMENT						Temps 01.15 MAXI		

ANNEXE ITINERAIRE (3/3)

N° Contrôle	Itinéraire	Route empruntée	Kms Total	Kms Partiel	Kms Total	Temps imparti	Heure 1 ^e voit.	Heure dern. Voit.
3^{ème} SECTION			<i>Longueur :47.310 km</i>			<i>Temps :2h 01 mn</i>		
1^{er} secteur	LE MONASTIER (Collège L.EYNAC) /		Longueur : 1.380 km			Temps 5 mn		
CH 13	Le Monastier – Cour du Collège L EYNAC à droite	RUE	0.00	0.00	0.00		16 :26	18 :40
	1ère rue à droite	Ave des Ecoles		0.040				
CH 14	ENTREE PARC ASSISTANCE	RD 535	1.380	1.340	1.380	5	16 :31	18 :45

PARC D'ASSISTANCE SUR 0,3 Km

0.30

Temps : 0h25

2^{ème} secteur LE MONASTIER/GOUDET			Longueur 23.750 Km			Temps : 33 mn		
CH 15	SORTIE PARC ASSISTANCE panneau lavage	RUE	0.00	0.00			16 :56	19 :10
	Carrefour céder le passage tout droit sens unique zone 30	RUE	0.300	0.300				
	Rond point des Accacias 1 ^{ère} à droite Présailles	RD 500	1.580	1.280				
	Pont de l'Estaing à droite Alleyras	RD 500	2.640	1.060				
	Traverser St Victor	RD 500	6.020	3.380				
	Petit Salettes à gauche Salettes Pradelles	RD 500	7.420	1.400				
	Traverser Pontails zone 70	RD 500	10.720	3.300				
	Carrefour RD 371 RD 500 à gauche Salettes	RD 500	11.060	0.340				
	Carrefour RD 281 RD 500 à droite Salettes	RD 500	12.140	1.080				
	Carrefour RD 500 RD 37 à droite Salettes	RD 37	15.400	3.260				
	Traverser Salettes	RD 37	16.100	0.700				
	Traverser Espinasse zone 30	RD 37	20.200	4.100				
	Carrefour RD 492 RD 37 à droite Goudet	RD 37	23.400	3.200				
	Carrefour RD 49 à droite St Martin	RD 49	23.650	0.250				
CH 16	Goudet après parapet	RD49	23.750	0.100	25.430	33	17 :29	19 :43

Neutralisation

0.160

00.03

3^{ème} secteur GOUDET/ONZILLON			Longueur : 11 ;200 km			Temps : 22 mn		
DES 5	Après dernière maison	RD 49	0.00	0.00			17 :32	19 :46
	Traverser St Martin	RD 49	2.600	2.600				
AES 5	Après croisement du Cros	RD 49	5.330	2.730				
CPS 5	Avant croisement Courmacès	RD 49	5.500	0.170				
	Croisement Courmacès à gauche	VC	5.520	0.020				
	Traverser Courmacès	VC	6.130	0.610				
	Croisement Onzillon à droite	RD 37	11.000	4.870				
CH 17	A la 1 ^{ère} maison à droite	RD 37	11.200	0.200	36.790	22	17 :54	20 :08

neutralisation

0.200

00.03

4^è secteur ONZILLON /LE MONASTIER			Longueur : 10.320 km			Temps : 20 mn		
DES 6	Au droit du chemin à droite	RD 37	0.00	0.00			17 :57	20 :11
	Chadron carrefour RD 27 à droite Le Monastier	RD 27	2.400	2.400				
AES 6	Sur RD 27 après virage gauche petit chemin à gauche	RD 27	8.000	5.600				
CPS 6	Sur RD 27 300 m après arrivée. Entrée carrefour	RD 27	8.300	0.300				
	Prendre 2 ^{ème} rue à droite contrôle de passage	RUE	8.700	0.400				
	Prendre à gauche RD 27 Arsac jusqu'au carrefour RD 49	RD 27	8.970	0.270				
	Carrefour RD 49 RD 535 à droite Les Estables	RD 535	9.070	0.100				
	Rue à gauche direction salle des fêtes	RUE	10.220	1.150				
CH 18	A gauche cour du collège Laurent Eynac	RUE	10.320	0.100	47.310	20	18 :17	20 :31

PARC D'ARRIVEE Pointage en avance non pénalisé à l'arrivée

Km Total : 141.930 Km

A Reconnaître : 13.330 km

KM ES : 39.990 Km